

DEC121534DR15

Délégation de signature temporaire consentie à Laurence Gimenez par le Délégué régional

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 121050DAJ du 23 mars 2012 nommant M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mlle Laurence GIMENEZ, Ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pour la journée du lundi 30 avril 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 avril 2012

Le délégué régional
Christophe GIRAUD